

COMMUNE DE DREVANT

CONVOCATION DU 08 JUIN 2021

L'an deux mil vingt et un, le huit, le Conseil Municipal de DREVANT a été convoqué par Nous, Patrick BIGOT, Maire de DREVANT, pour une session ordinaire le quinze juin.

ORDRE DU JOUR

- Approbation du compte rendu de la réunion du 06 mai 2021
- Délibération projet éolien de La Perche
- Délibération modificative budgétaire (étude budgétaire)
- Délibération convention mise à disposition d'un local communal
- Proposition de vente de terrains communaux
- Questions diverses
 - Signature pour vente des terrains ZD 12 et ZD 80
 - Convocation réunion restaurant scolaire
 - Vidéoprotection
 - Jury ARF Label des villes et villages Fleuris

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 JUIN 2021

PROCÈS VERBAL DE SÉANCE

Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 11
Nombre de suffrages exprimés : 14 dont 3 pouvoirs
Date de la convocation : 08.06.2021
Date de l'affichage : 08.06.2021

L'an deux mil vingt et un, le quinze juin, le Conseil Municipal de DREVANT s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances à dix-huit heures trente sous la présidence de Monsieur Patrick BIGOT, Maire.

Etaient présents : Mrs BIGOT – BOUCHERAT – BOURIGAUT – COFFINIER – DELAUNAY - NOGUERA - RIVIERE – SIBOULET
Mmes GOZIN – LANGLOIS - METENIER

Absents excusés : Mrs MAZERAT - SAINT-DENIS - Mme FRIAUD

Absent non excusé : MARTINAT

Pouvoir de Monsieur SAINT-DENIS à Monsieur SIBOULET
Pouvoir de Madame FRIAUD à Monsieur SIBOULET
Pouvoir de Monsieur MAZERAT à Monsieur RIVIERE

Madame Catherine METENIER est élue secrétaire.

Approbation du compte rendu de la réunion du 06 mai 2021

Le compte rendu de la réunion du 06 mai 2021 a été approuvé à l'unanimité.

Délibération projet éolien de La Perche

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal d'un projet éolien porté par la Société d'Exploitation PARC EOLIEN DU PLATEAU DE LA PERCHE.

Une enquête publique a été ouverte à la Mairie de LA PERCHE du vendredi 7 mai 2021 à 9h00 au lundi 7 juin 2021 à 18h00.

Conformément à l'article R.181-38 du Code de l'Environnement, la commune de Drevant est invitée à formuler son avis sur ce projet situé à moins de 6 km de son territoire.

Monsieur le Maire présente des éléments du dossier de demande d'autorisation environnementale et d'autres documents tenus à disposition des membres du Conseil municipal.

Le projet consiste en une ligne de 4 éoliennes, culminant à 165 m en bout de pale maximum, d'une puissance unitaire allant de 3,6 MW à 4,2MW, soit un parc entre 14,4 MW et 16,8 MW au total, un réseau de raccordement électrique enterré reliant les éoliennes entre elles, un poste électrique de livraison contenant le compteur et les cellules de protection électrique, des voies d'accès ainsi que des plateformes au pied des éoliennes.

Après en avoir délibéré, Monsieur le Maire décide de passer au vote. Il est décidé à l'unanimité des présents de procéder à un vote à bulletin secret.

La question posée est la suivante : « Etes-vous favorable au projet d'implantation du parc éolien du Plateau de La Perche sur la commune de La Perche ? »

Résultats du vote :

- Pour : 0 - Contre : 14 - Abstention : 0

Le Conseil municipal émet donc un **avis défavorable** sur le projet éolien du Plateau de La Perche développé sur la commune de LA PERCHE.

Délibération modificative (étude paysagère)

Le Maire fait part au conseil municipal qu'il y a lieu de faire une modification budgétaire sur le budget de la commune concernant l'étude paysagère confiée à l'école d'architecture Paris-Est comme suit :

Fonctionnement :

▪ <u>Dépenses :</u>	Chapitre 023	article 023	- 4 000 €
	Chapitre 011	article 617	+ 20 000 €
▪ Recettes :	Chapitre 74	article 7473	+ 6 000 €
	Chapitre 74	article 7477	+ 10 000 €

Investissement :

▪ <u>Dépenses :</u>	Chapitre 20	article 2031-47	+ 20 000 €
▪ Recettes :	Chapitre 021	article 021	+ 4 000 €
	Chapitre 13	article 1321-47	+ 10 000 €
	Chapitre 13	article 1323-47	+ 6 000 €

Après en avoir délibéré le conseil municipal donne son accord.

Délibération convention de mise à disposition d'un local communal

Le Maire fait part au Conseil municipal d'une possible convention de mise à disposition des locaux du restaurant « Ilot de la Godine » entre la SARL Jean LECOURIEUX-BORY 1 Route de Culan à Orval 18200 et la commune de Drevant pour une durée de 2 mois à compter du 1^{er} juillet 2021 jusqu'au 31 août 2021 pour une exposition photos moyennant la somme de 1 000 € payable d'avance.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal donne son accord sur ce projet et autorise Le Maire à signer cette convention de mise à disposition.

Proposition de vente de terrains communaux

Le Maire fait part au conseil municipal de demandes pour l'achat de terrains communaux de la part de deux particuliers. Il s'agit des parcelles suivantes :

- ZM n°63 pour 6 340 m²
- ZK n°143, n° 144, n° 8 et n° 9 pour 3 063 m²

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal autorise Le Maire à rentrer en négociation avec les acquéreurs potentiels.

Questions diverses

- **Signature pour vente des terrains ZD 12 et ZD 80** : rendez-vous est pris pour le mercredi 23 juin 2021 à 16 h en l'étude de Maître Médard.
- **Convocation réunion restaurant scolaire** : lundi 28 juin 2021 à 18 h réunion avec les maires et les délégués des communes du RPI pour aborder le prix du ticket repas à la rentrée scolaire 2021/2022.
- **Vidéoprotection** : suivant un cahier des charges élaboré conjointement par le gendarme référent sûreté du Groupement de Gendarmerie du Cher et la municipalité, une étude a été demandée à l'entreprise CITEOS. Une proposition nous a été présentée, dont le coût de réalisation s'élève à 27 000 € TTC pour 4 caméras avec une option de 5 916 € TTC pour une caméra supplémentaire. Aucune décision n'est prise aujourd'hui. Le Maire va demander une autre proposition dans l'objectif de recherches de financements et d'une réalisation sur le budget 2022.
- **Jury ARF Label des villes et villages Fleuris** : Le dossier de la visite triennale qui aura lieu entre le 23 et 26 Août prochain, est à renvoyer avant le 16 juillet pour le passage du jury. Un travail en commun avec les membres de la commission environnement/ cadre de vie est indispensable pour renseigner ce dossier.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 30 et ont signé les membres présents.